



# curafutura

Die innovativen Krankenversicherer  
Les assureurs-maladie innovants  
Gli assicuratori-malattia innovativi



CommuniquÃ©s 04.03.2014

## Feu vert pour une rÃ©forme centrale du systÃ©me de santÃ©

**Le Conseil des Etats suit la recommandation du Conseil national et dÃ©cide de dÃ©finir plus efficacement la compensation des risques entre assureurs-maladie et d'en ancrer le principe dans la loi fÃ©dÃ©rale sur l'assurance-maladie. Le Conseil fÃ©dÃ©ral se voit ainsi confÃ©rer la compÃ©tence de calculer de maniÃ©re plus prÃ©cise les paiements compensatoires entre les assureurs-maladie et d'instaurer par ce biais la concurrence entre les assureurs sur une base durable.**

Pour curafutura, une compensation des risques efficace entre les assureurs-maladie est d'une importance capitale. Notre association salue donc le fait qu'aprÃ©s le Conseil national, c'est maintenant au tour du Conseil des Etats de dire oui aux initiatives parlementaires 12.446 (PLR ¶ CN Ignazio Cassis) et 11.473 (PS ¶ CN Jacqueline Fehr).

L'affinement de la compensation des risques et son ancrage dÃ©finitif dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) constituent un complÃ©ment indispensable Ã la prime unique prescrite par la loi, laquelle se fonde sur le principe de la solidaritÃ© et ne peut par consÃ©quent pas tenir compte des risques. L'adaptation qui vient maintenant d'Ãªtre dÃ©cÃ©dÃ©e Ã©galement par le Conseil des Etats donne au Conseil fÃ©dÃ©ral la compÃ©tence de retenir, outre l'Ã¢ge, le sexe ou un traitement stationnaire au cours de l'annÃ©e prÃ©cÃ©dente, d'autres critÃ©res pour dÃ©finir le risque maladie dans la compensation des risques, comme la prise en compte des groupes de coÃ»ts pharmaceutiques. Cette dÃ©cision pose en outre les bases pour ancrer dÃ©finitivement la compensation des risques dans la loi fÃ©dÃ©rale sur l'assurance-maladie (LAMal).

L'extension de la compensation des risques avec des critÃ©res fiables supplÃ©mentaires conduira Ã amÃ©liorer les conditions-cadres de la concurrence entre assureurs en matiÃ©re de prestations, ce qui favorisera la qualitÃ© des traitements mÃ©dicaux et l'innovation en matiÃ©re de modÃ©les de soins. Et cela, Ã son tour, crÃ©era les conditions d'une meilleure gestion des prestations et des coÃ»ts Ã l'avantage des assurÃ©s.

### Contact pour les reprÃ©sentants des mÃ©dias:

Reto Dietschi, directeur

Ligne directe : 031 310 01 84, portable : 079 300 13 83,

e-mail : reto.dietschi@curafutura.ch

Dr Ignazio Cassis, conseiller national, prÃ©sident

Portable : 079 318 20 30, e-mail : ignazio.cassis@parl.ch